Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

CHIRURGIE DES CARDIOPATHIES CONGENITALES

3ème Cycle

Universités partenaires : Lyon 1, Aix-Marseille 2, Paris Cité et Saclay.

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but d'apporter à des chirurgiens, des chirurgiens cardiaques, des cardio-pédiatres et des anesthésistes-réanimateurs, des connaissances complémentaires dans les domaines de l'anatomo-pathologie, de la physiopathologie et des techniques chirurgicales des cardiopathies congénitales.

2 - Responsables

Professeur François ROUBERTIE
Hôpital Cardiologique du Haut-Lévêque
Service de Chirurgie Cardiaque
Avenue de Magellan
33604 PESSAC
05 57 65 64 56
francois.roubertie@chu-bordeaux.fr

ENSEIGNANT (S) RESPONSABLE(S) POUR LES UNIVERSITES PARTENAIRES		
NOM et Fonction	**Université de rattachement**	**Mail**
Professeur Roland HENAINE	Lyon	roland.henaine@chu-lyon.fr
Professeur Emre BELLI	Paris Saclay	emrebel@gmail.com
Professeur Olivier RAISKY	Paris Cité	olivier.raisky@aphp.fr
Professeur Virginie Fouilloux	Aix Marseille 2	virginie.fouilloux@ap-hm.fr

3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

 Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le nombre maximum à **20** pour l'ensemble des universités cocontractantes.

- ***3-2 Durée de la formation :***

 La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- ***3-3 Enseignement théorique :***

 Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **65 h.**

- ***3-4 Stage* :***

 Le stage obligatoire de **35 h** doit avoir lieu dans un service de chirurgie cardiaque pédiatrique.

 **Les stages donnent lieu à une convention*

4 - Conditions d'inscriptions :

Conditions d'accès :
Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement :
Docteurs en médecine possédant un DES de chirurgie générale, un DES de chirurgie cardiaque, un DES de pédiatrie et ou un DES de cardiologie ou en cours d'obtention au moment de l'inscription.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : **700 € /an**,

En formation continue : **700 € /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

 Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

 Les épreuves de l'examen sanctionnant la fin de la formation se déroulent à l'Université de Lyon.

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

 L'examen comprend 3 épreuves :
 - une épreuve écrite d'une durée de 2 h, notée sur 20, coefficient 1,
 - une épreuve orale d'une durée de 1 h, notée sur 20, coefficient 1,
 - un stage obligatoire de 35 h et le carnet de stage (mention validée ou non-validée).

 Le jury, présidé par un professeur de chirurgie cardiaque, comprend au moins 2 autres membres choisis parmi les enseignants participant à la formation.

- ***6-3 : Validation :***

 Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne générale à chacune des épreuves.

- ***6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :***

 Le redoublement est autorisé.

 En cas d'échec à l'épreuve orale, le stagiaire conservera l'année suivante ses notes des épreuves.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :
- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

.

Création :
Conseil U.F.R. III du 08/11/2006 C.A. du 20/12/2006
Modification :
Modifications (changement de responsable) : Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2014 Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/05/2014 **(Version 2)** **Modifications (tarifs) :** Conseil UFR Sciences Médicales du 14/04/2025 Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025 **(Version 3)** **Mise à jour** (coordonnées des universités et suppression de l'université de Nantes) du 02/09/2026 **(Version 3-1)**